



Association Atout Forme Côte de Nacre

3 Rue de l'Abbé Vengeon

14530 Luc-sur-Mer.

PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE (et ses annexes)

L'an deux mille dix-neuf, le douze janvier, à Luc-sur-Mer 18heures 00 s'est réunie l'assemblée générale de l'association Atout Forme Côte de Nacre sur convocation faite par la Présidente, Mme Audrey WILLIOT, dans un local sis au parc de la baleine à Luc-sur-Mer (14530).

Les divers documents (règlement intérieur de l'association, documents comptables, factures) sont mis à disposition des membres.

Les membres entrant en séance signent la feuille de présence. Il en résulte que vingt-sept membres de l'association sur un total de 109 adhérents sont présents.

La séance est présidée par Mme Audrey WILLIOT, Présidente de l'association.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Mme Stéphanie REPUSSEAU-SORIN, membre du comité directeur de l'association.

La Présidente constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, que l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise¹.

La Présidente remercie les membres de leur présence, présente ses vœux à l'assemblée et demande si tous les participants valident le procès-verbal de l'assemblée générale de 2018. A l'unanimité, le PV est approuvé. Puis, la Présidente rappelle l'ordre du jour :

¹ Au total, vingt-sept adhérents sont présents et cinquante-deux pouvoirs ont été donnés soit les 2/3 des membres de l'association représentés.

1. Compte rendu et bilan moral (présenté par Mme la Présidente) ;
2. Rapport d'activité (présenté par Mr Robin VINCENT, cadre technique) ;
3. Rapport financier de l'exercice passé et de l'année en cours (présenté la Trésorière, Mme Dorothée VINCENT) ;
4. Les votes
5. Questions diverses.

1. Compte rendu et bilan moral

La Présidente retrace l'origine de la création de l'association «Atout Forme Côte de Nacre ». Cette dernière a été créée le 06 décembre 2016 par mesdames Audrey WILLIOT et Dorothée VINCENT. L'idée repose sur la volonté de créer sur Luc-sur-Mer une association multi-sports reposant sur le principe de la forme et de la santé pour tous. Cette association valorise la pratique fonctionnelle de l'activité physique et le maintien du bien-être et ce quelque soit l'âge de l'adhérent.

La Présidente laisse la parole à Mr Robin VINCENT, cadre technique, pour présenter le rapport d'activité.

2. Le rapport d'activité

De manière à prolonger les activités de longe-côte² durant l'été et pour répondre à une demande importante des touristes, un planning d'activités «Atout Forme Summer 2018» a été proposé sur le site de l'association. A noter que ces activités se sont faites avec l'assurance personnelle du cadre technique et non avec celle de l'association, cette dernière ne couvrant pas les activités pour la saison estivale.

Et de préciser que l'intégralité de l'argent issu de la location des combinaisons de plongée était reversé à l'association, dans la mesure où ces dernières appartenaient à l'association.

En parallèle, Robin VINCENT a mis en place des stages de sauvetage en mer à destination d'un public jeune âgé de sept à seize ans (dès lors que ces derniers savent nager).

Deux stages de cinq jours ont eu lieu au mois d'Août, ceci bien évidemment après accord de la municipalité d'Hermanville.

²

L'activité de longe-côte s'est déroulée à Hermanville.

Il a fallu à ce propos acheter pour 3000 euros de matériel (principalement des planches). Ces stages ont rapporté quelques 700 euros et ont été fait bénévolement par Robin VINCENT.

La volonté de continuer à valoriser ces stages est clairement affichée.

En outre, trois nouvelles activités ont vu le jour, à savoir :

- Du Yoga à Ouistreham,
- De la mobilité/relaxation à Luc-sur-Mer, le créneau proposé n'étant pas intéressant, cette activité n'a pas perduré,
- De la marche nordique.

L'association a accueilli deux nouveaux éducateurs :

- Marie-Lou Le Torc'h professeur de Hatha Yoga,
- Mickaël Loup, titulaire du BPJEPS Activités Aquatiques et de Natation pour le long-côte.

Une nouveauté est apparue en septembre 2018 pour ce qui concerne la gestion des différents créneaux d'activité, à savoir la mise en place d'un logiciel d'inscription en ligne.

S'ensuit un débat sur les éventuelles évolutions, améliorations de ce dernier. Deux propositions sont faites, à savoir ne plus être destinataire d'une facture le lendemain de la séance, dans la mesure où chaque personne utilisant la plate-forme est déjà facturée pour les dites séances. D'autant plus qu'un message de confirmation d'inscription est déjà envoyé à l'adhérent vingt-quatre heures avant le début de l'activité.

Il a été également demandé à ce que les adhérents puissent s'inscrire sur un créneau d'activité dès le début de la rentrée et ce en n'effectuant qu'une seule opération et non une inscription manuelle pour toutes les séances de l'année, ce qui s'avère être fastidieux, le logiciel n'étant pas forcément convivial.

Robin VINCENT passe à la présentation des diagrammes présentant la physionomie des adhérents (activités pratiquées et âges). Une présentation des activités au regard du sexe est exposée³.

S'agissant des activités, il est précisé que le Yoga (où il n'y a qu'un seul créneau d'ouvert) rencontre un vif succès et est très prisé.

³ Ici, la présentation des diagrammes n'est pas développée, dans la mesure où le PowerPoint est joint en annexe.

La parole est laissée à la Trésorière.

3. Rapport financier de l'exercice passé et de l'année en cours

L'assemblée générale prend connaissance des comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2018. La Trésorière détaille tous les postes de dépense. S'agissant de la ligne dédiée aux dépenses « URSAFF », les montants ont été sous-estimés dans le prévisionnel (Prévisionnel : 2900 euros / Dépenses : 5000 euros). En fait, lors de l'établissement du dossier, la case « base forfaitaire » n'a pas été cochée, alors même qu'étant affilié à une fédération, l'association bénéficie d'un abattement. Une demande de révision, remboursement a été initiée.

Dans le même ordre d'idées, le prévisionnel concernant l'achat de matériel est inférieur à la dépense réellement engagée (Prévisionnel : 700 euros/ Dépenses : 1300 euros). En effet, il a fallu essentiellement investir dans l'achat de planches pour les stages de sauvetage en mer. A noter, que ces stages ont permis un gain de 700 euros et que la location de combinaison a rapporté 149 euros.

Puis, Mme Dorothee VINCENT présente le budget prévisionnel au titre de l'exercice 2018-2019.

Personne ne souhaitant apporter de commentaire, la Présidente reprend la parole pour procéder aux votes des différentes résolutions.

4. Les votes

PREMIÈRE RÉSOLUTION : vote du bilan financier 2017-2018

Après lecture du comparatif « Dépenses-Recettes », il est constaté que le budget est respecté et l'assemblée générale approuve, sans réserve, les comptes de l'exercice écoulé pour un montant de 1574 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Trésorière pour l'exercice écoulé.

Votent POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mises aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

DEUXIÈME RÉOLUTION : vote du budget prévisionnel 2018-2019

Après présentation du budget de l'exercice 2018-2019, l'assemblée générale approuve ledit budget tel qu'il lui a été présenté.

Votent POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mises aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

TROISIÈME RÉOLUTION : changement de l'adresse du siège social

La Présidente souhaite déplacer le siège social sur Ouistreham (*Mairie*). En effet, la municipalité de Ouistreham offre des infrastructures pour la pratique de plusieurs activités de l'association. La municipalité de Luc-sur-Mer, manquant d'infrastructures, ne peut assurer une pratique de toutes les activités sur l'ensemble des créneaux proposés.

Pour autant, les quelques créneaux qui se déroulent au sein de la commune de Luc-sur-Mer sont, pour l'heure, maintenus.

En outre, l'association a pour projet de proposer des créneaux d'activités sportives au sein de la résidence pour seniors « Les jardins d'Arcadie », sis à Ouistreham.

Votent POUR : 25

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1

Mises aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

QUATRIÈME RÉOLUTION : modification du logo de l'association

Une proposition de logo rajeuni est présentée aux adhérents. Ces derniers souhaitent que le nom de l'association soit écrit en entier. Pour ce qui de la forme, du fond et des couleurs, les adhérents approuvent.

Votent POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mises aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

CINQUIÈME RÉOLUTION : modification de la fréquence des réunion du comité directeur

Le bureau a émis l'idée que le comité directeur ne se réunissent plus que deux fois par an au lieu de trois.

Votent POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mises aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

SIXIÈME RÉOLUTION : modification de la période de l'exercice comptable

La Trésorière propose, qu'à l'instar de toute association, l'exercice comptable débute au 1^{er} septembre de chaque année.

Votent POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mises aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

SEPTIÈME RÉOLUTION : modification des cartes d'abonnement et des forfaits

La volonté repose sur une simplification des offres de forfaits et d'abonnements et ce dès le printemps 2019. Au total, cinq formules sont proposées pour une année⁴, tout en sachant que l'adhésion court sur un an à la date de l'inscription.

Votent POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mises aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

HUITIÈME RÉOLUTION : la location des combinaisons

Les combinaisons appartenant à l'association peuvent être louées, même s'il est vivement encouragé d'investir dans du matériel personnel.

Le bureau propose qu'à partir de la cinquième séance de longe-côte, il n'y ait plus de location possible, l'adhérent devant acheter ses propres effets.

Votent POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mises aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

NEUVIÈME RÉOLUTION : les volontaires ou démissionnaires et la reconduction du bureau actuel

La Présidente demande à l'assistance s'il y a des volontaires ou démissionnaires.

Aucune manifestation de l'assistance.

Après rappel de la composition des membres du Bureau⁵, de son fonctionnement et de son rôle par la Présidente, il est demandé si les adhérents souhaitaient reconduire dans leurs fonctions le comité directeur et ses membres.

Il est procédé au vote pour chacun des candidats.

Votent POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mises aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Les votes terminés, la Présidente demande à l'assemblée s'il y a des questions.

- Est abordé la question des vestiaires de la piscine de Ouistreham dans le cadre de l'activité de longe-côte qui devaient faire l'objet de travaux. Pour l'heure, aucune date d'annoncée. L'association bénéficie toujours de la mise à disposition des vestiaires.

- Est abordé la question des projets à venir. La Présidente précise qu'au-delà de la prolongation des activités sur la période estivale, des activités de Zumba-Danse ou de Yoga sportif pourraient être proposées. Le sujet mérite d'être approfondi.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente et la Secrétaire.

La secrétaire



REPUSSEAU-SORIN Stéphanie
Le 25/01/2019

La présidente

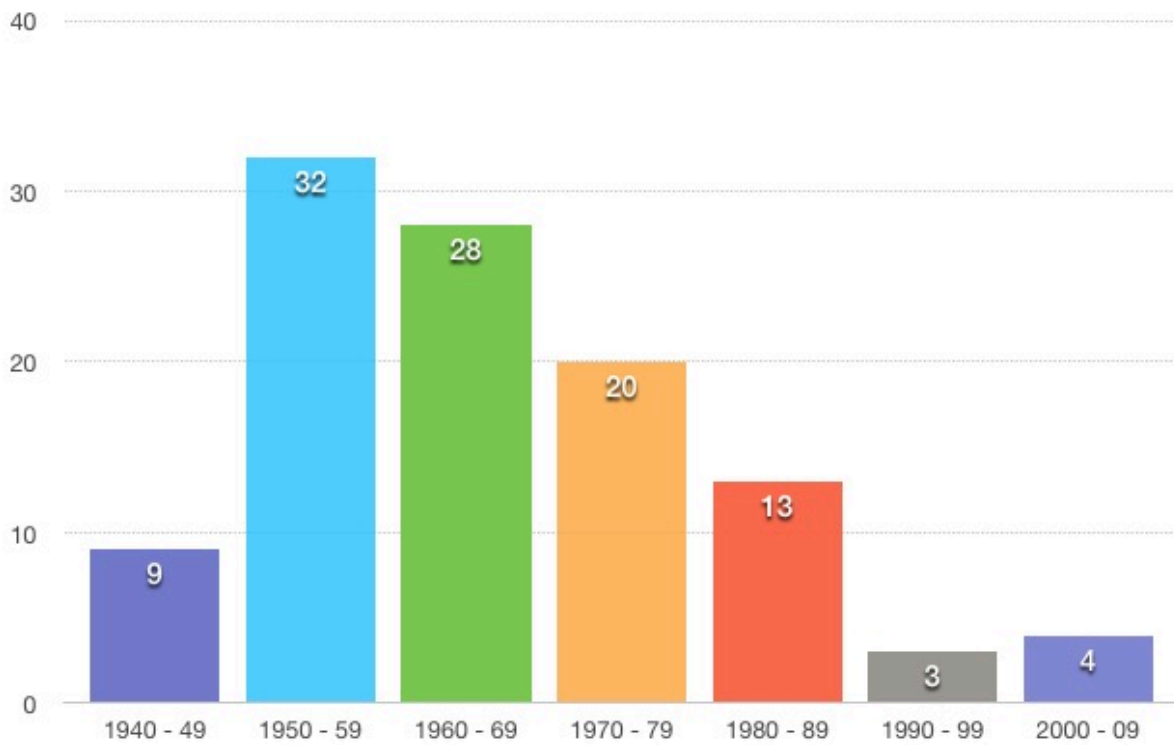


WILLIOT Audrey
Le 25/01/2019

⁵ Composition du Bureau : Mme Audrey Williot, Présidente ; Mme Dorothee Vincent, Trésorière ; Mme Stéphanie Repusseau-Sorin, Secrétaire et membre ; Mme Josiane Houssmaine, membre ; Mme Pauline Couteau, membre et Mme Laurence COUTIN, membre.

ANNEXES:

Répartition des adhérents en fonction de l'âge.



Répartition en fonction du lieu d'habitation.

